

Compte-rendu de la Formation Spécialisée du CSAL du 5 mars 2024

Administration :

V Gabelle absente pour cause de visa avec la nouvelle Directrice Générale,
L Exertier, L Soulié, F Dauvergne, L Bezet, L Thiébaud (ISST), F Rabbia) et S Barbe

Secrétariat assuré par M Froment et M Fontaine

Pour FO DGFIP 87 :

Lydie Peyrichout
Patricia Violet

I. Approbation des procès verbaux des CSAL-FS des 03/04, 19/09 et 21/11/2023

Les trois PV ont été votés ensemble et adoptés unanimement.

II. Point budget : bilan budget 2023 et budget 2024

➤ **Bilan 2023**

Tout le budget a été dépensé à 4€ près pour 69 901 €.

En matière de formation, 21 sessions ont été payées et ont bénéficié à 160 agents.

De nombreuses absences sont encore à déplorer ; FO DGFIP 87 rappelle que certains chefs de service, qui ont pourtant validé l'inscription à la formation, imposent des nécessités de service le jour où les agents doivent s'absenter pour y participer.

En tout état de cause, toute absence se doit d'être signalée à Sylvie Barbe le plus en amont possible.

➤ **2024**

Le budget s'élève à 49 907 € et à 14 330 € pour les formations. Il faut rappeler que les budgets sont fongibles.

Le Groupe de travail avait déjà préparé les orientations pour 2024 . Il est demandé que le groupe de travail soit programmé plus en amont (dès la fin de l'année 2024 pour le budget 2025) afin notamment que le catalogue de formations soit proposé aux agents le plus tôt possible et surtout, après son adoption par la FS, et non l'inverse.

La proposition de films solaires pour le site de Bellac a engendré une discussion nourrie tant sur le mode de financement que sur la solution proposés car la majorité des travaux du site pour les collègues du SGC sont financés par la DDFIP 87 et non par la Mairie ; Si les OS ne sont pas sans ignorer les difficultés financières de la Mairie, il est faut rappeler que cette

dernière perçoit des loyers en contrepartie de notre occupation ; Par ailleurs, la Mairie a installé fin 2023, une France Service dans les locaux en plus de la police municipale et des associations.

Compte tenu du prix de près de 400 € par fenêtre, la proposition de films ne semble pas pertinente par rapport au gain attendu

L'Administration refuse l'installation de climatisation dans le cadre de la transition énergétique.

D'autres devis (stores extérieurs ...) ainsi que d'autres financements sont demandés.

Pour l'ensemble des services, la problématique de la chaleur et des pics caniculaires doit faire l'objet d'une réflexion afin de pouvoir y faire face le mieux possible avec suffisamment de matériel tel des ventilos ; FO DGFIP 87 rappelle qu'il faut a minima 1 ventilateur pour 2 personnes et non 1 par bureau ; la sensation de déplacement d'air doit être ressentie sinon cela ne sert à rien. Un état des besoins sera effectué.

Concernant les formations, le premier recensement fait état de 67 demandes pour 137 actions représentant 12 547 €.

Il est à déplorer que la formation « sensibilisation aux handicaps » ne fasse l'objet d'aucune demande, notamment de la part des cadres qui y sont confrontés.

Le handicap visible ou invisible ne doit pas être source de discrimination et doit faire l'objet d'une attention particulière. La formation « sensibilisation aux handicaps » s'adresse à tous et doit également permettre aux encadrants de mieux évaluer les besoins des agents dont ils ont la responsabilité ; une communication spécifique sera faite auprès des cadres par la Direction.

Votes :

Le catalogue des formations a été validé à l'unanimité des OS.

Achat et travaux :

pour : FO DGFIP 87 et CFDT-CFTC

Abstention : CGT et Solidaires

III. Point travaux – Cruveilhier

La livraison des R+1 et R+2 de l'aile nord est prévue le 2/04/2024.

Les travaux de l'aile ouest seront réalisés en descendant ce qui devrait atténuer le bruit du désamiantage sauf que cela aura lieu au-dessus de la zone accueil public depuis la fin de la période déclarative (début juin)et pendant la période des avis.

FO DGFIP 87 lance une alerte concernant les conséquences que cela pourrait entraîner notamment en matière d'incivilités des usagers envers les personnels car ils ne feront peut-être pas autant preuve de résilience que les personnels qui subissent ces conditions dégradées depuis le début.

La fin des travaux est toujours prévue fin décembre 2024 avec installation des services début 2025. Les aléas découverts au cours de l'exécution du marché sont couverts par une enveloppe spéciale et dépendent de leur nature ; certains peuvent être à la charge de la DDFIP 87.

Les ascenseurs seront également changés.

Les travaux de la zone accueil s'effectueront en trois phases ; il est prévu le changement des huisseries, la réfection des réseaux et l'isolation des murs. Les APRV seront maintenus pendant cette période. Les travaux permettront de mieux combattre la canicule.

FO DGFIP 87 a alerté quant aux impacts sur la santé de travailler dans le bruit permanent sans pouvoir se protéger (il est difficile de faire de l'accueil avec un casque anti-bruit sur les oreilles). Si la Direction et l'ISST reconnaissent la difficulté, personne ne se prononce sur l'impact de la santé ; les agents fragiles ne doivent pas hésiter à prendre contact avec le médecin de prévention ou les services RH.

La zone tampon étant trop petite pour accueillir le SIP et le SIE, le standard du SIP sera délocalisé au 3^{ème} étage rue Montmailler ; le SIP pourra disposer également de bureaux au 1^{er} étage sur Cruveilhier.

Les nouveaux locaux étant dotés de la TOIP, le standard sera effectué sur les postes fixes permettant le transfert d'appel sur téléphones portables.

A 11h35, les OS ont demandé une suspension de séance ; l'ordre du jour comptant plus de 10 points, la DDFIP 87 s'entête à vouloir traiter l'ensemble des sujets sur la matinée. Il est convenu que les débats seront prolongés l'après-midi même.

FO DGFIP 87 rappelle que le nouveau règlement intérieur des instances a réduit les droits des représentants des personnels quant aux temps de préparation et de compte-rendu obligeant à jongler dans SIRHIUS avec les différents contingents d'autorisations d'absence. Ne pas indiquer de durée prévisionnelle c'est mettre en difficulté les représentants des personnels.

IV. Point immobilier : installation de la FS de Bellac

La mairie de Bellac a repris une partie des locaux du site afin d'installer une France Service au rez-de-chaussée, à la borne d'accueil ; l'accueil du SGC s'effectue dans un bureau à côté. La police municipale est installée dans les anciens locaux de la trésorerie. Une maison des associations est également prévue.

Le 3^{ème} étage accueille des salles de réunion et la cafétéria commune.

Les débats permettent d'obtenir des éclaircissements quant au fonctionnement attendu entre la FS et le SGC, y compris avec l'obligation d'ouverture pour que les usagers accèdent aux locaux. La FS sera en charge des questions fiscales en qualité d'accueil de 1^{er} niveau. La mairie semble déjà défaillante car un seul agent a été recruté au lieu des deux obligatoires.

Il semblerait que des FS ferment déjà dans d'autres départements compte tenu de la charge que cela représente en matière de financement pour les collectivités locales.

FO DGFIP 87 a dénoncé ces services de proximité « low-cost » qui ne pourront jamais remplacer des services de pleine compétence. Le NRP commence à montrer ses limites.

V. Présentation du guide « accompagner un évènement grave »

Afin de renforcer la protection et l'accompagnement des agents confrontés à des événements graves, le Secrétariat général a élaboré un guide sur l'accompagnement lors de la survenue d'un événement grave dans le milieu professionnel tels que agression, braquage, prise d'otage, suicide ou tentative de suicide, accident ayant entraîné un décès ou des blessures graves, décès brutal, attentat, alerte à la bombe, incendie, explosion....

Ce guide, diffusé aux directions le 17/01/2024, présente les différentes actions opérationnelles à mettre en place pour, dans un premier temps, anticiper la gestion de ces

situations de crise et, dans un second temps, accompagner les agents victimes et le collectif de travail à court et à moyen terme.

Il présente également le rôle des différents acteurs et fournit des conseils pratiques pour réagir rapidement et efficacement face à ces situations inhabituelles et traumatiques. Il sera communiqué aux chefs de service .

VI. Examen du registre SST

Le registre fait état des très nombreuses observations notées pendant la période du 09/11/2023 au 11/02/2024. Cela concernait essentiellement les problèmes de sécurité (site non clos en période VIGIPIRATE alerte attentat, la lumière et le chauffage.

Lors de l'entretien annuel d'évaluation, il a été demandé que les évaluateurs tiennent compte de ce contexte particulier, notamment dans le cadre de la réalisation des objectifs et de ceux qui seront fixés pour 2024 .

VII. Examen des fiches de signalement et présentation de l'outil [sign@ifip](#)

5 fiches de signalement ont été rédigées entre le 18/10/2023 et le 09/02/2024.
4 ont donné lieu à une lettre de mise en garde.

Ces incivilités ont mis en avant la fragilité du secteurs « amendes » du SGC de Limoges ; le secteur n'accueille que par téléphone à Baudin et le paiement s'effectue à Montmailler. Une habilitation à AMD a été donnée au responsable afin qu'il puisse délivrer des bulletins de situation ; s'il n'est pas disponible, il faut contacter son adjointe via son téléphone portable.

Suite aux évènements tragiques de novembre 2022 qui ont frappé la direction du Pas-de-Calais, une large concertation interne s'est engagée dès le mois de décembre autour de la sécurité et de la protection des agents. Un plan d'action issu de ces travaux a été présenté en septembre dernier au titre duquel plusieurs mesures ont été déjà déployées.

Le déploiement de Sign@ifip, outil rénové de signalement et de traitement des incidents dont le principe général et absolu repose sur la **tolérance zéro** face à toute forme d'incivilité ou d'agression. Sign@IFIP est donc déployé depuis le 8 février 2024 au bénéfice de tout agent, quel que soit le domaine d'exercice de sa mission.

L'application est disponible dans le portail applicatif de chaque agent, via son espace RH, « autres applications ». Une fois la fiche transmise, ce dernier connaît son suivi en temps réel.

Si actuellement l'application ne permet que des signalements en externe, il sera bientôt possible de les effectuer en interne notamment en matière de discrimination ou de harcèlement.

Pour information, une fiche non soumise à l'examen de fa FS est déjà remontée par ce biais.

VIII. Examen des fiches d'accidents de services

1 seule déclaration.

IX. Compte-rendu des visites de service

➤ SGC de Bessines-sur-Gartempe

La situation est explosive et les agents sont en grande souffrance ; la Direction nous annonce qu'elle a mis un plan d'action en place qu'elle refuse de dévoiler aux OS. Ces dernières demandent que le médecin de prévention se déplace pour rencontrer les agents.

➤ SGC de Limoges

Il a été rappelé le renouvellement de l'équipe « amendes » à 75 %, qui bénéficie de l'EDR et d'un apprenti. L'équipe a été performante en matière de recouvrement. Sur le secteur SPL, la visite a été encadrée par le responsable ce qui n'a pas permis une libération de la parole. Il est à noter qu'un bureau a été oublié compte tenu de sa situation excentrée.

Les OS ont fait les propositions suivantes pour les prochaines visites :

- CGR
- Bellac
- RH/BIL
- CGF Dréal (début 2025)

X. Présentation de la note d'orientations ministérielles santé sécurité et conditions de travail 2024

Il est rappelé que cette note vient compléter les orientations des années précédentes ; en matière de formation, le budget est calculé sur la base de 29 € par agent avant mise en réserve soit au final 26,38 €.

Pour 2024, les orientations cibles sont :

- ➔ Assurer la sécurité des agents et les accompagner lors d'événements graves
- ➔ Renforcer l'efficacité des campagnes de recueils des risques professionnels et d'élaboration du PAP avec le déploiement du nouvel outil Prév'action et la mise en place d'une nouvelle méthodologie
- ➔ Améliorer les conditions de travail et agir sur l'organisation du travail pour prévenir les risques professionnels et donner du sens au travail
- ➔ Prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents et accompagner les agents en fin de carrière
- ➔ Poursuivre le développement de la culture de prévention des risques professionnels par une politique de formation et d'information.

Pour FO DGFIP 87, il est regrettable que ne soient pas repris de manière explicite les risques climatiques ainsi que sur les violences sexistes et sexuelles.

Il est précisé que 2024 verra la mise en place d'un marché national de psychologues.

XI. Questions diverses

- En période de canicule, qu'entend-on par vêtements légers ? Cela reste à l'appréciation de l'Administration, et reste la problématique de l'accueil ; il n'y a pas de réponse quant au port du pantacourt pour les hommes.

- Vol de portables ; il est préférable que l'ordinateur portable soit enfermé le soir mais ce n'est pas dramatique si ce n'est pas le cas. Il convient de le faire surtout en période d'alerte particulière. Il est possible de commander des anti-vols via OSLO. Il convient de le faire surtout en période d'alerte particulière.
- Ne faudrait-il pas remplacer les plots de signalétique sur le parking de Cruveilhier par des plaques métalliques permettant ainsi la circulation sans risque.
- CGR : la situation est explosive ; il convient que la FS effectue rapidement la visite.
- SDIF : les rôles supplémentaires concernant les piscines liées au foncier innovant seront prochainement envoyés ; le contentieux risque d'être élevé d'autant que le service ne dispose d'aucun élément. Quid de la taxe d'urbanisme qui incombe désormais à la DDFIP et pour laquelle l'applicatif est loin d'être satisfaisant sur les modules SURF et EVALOC.
- Compte tenu des périodes caniculaires successives, il est demandé une FS sur le sujet, à défaut un groupe de travail.

séance levée à 16h03

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %

AFFECTATION : _____

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu